



## DECLARATION LIMINAIRE CTL 02/07/2018

Dans son récent rapport « à charge » intitulé « la DGFIP, 10 ans après la fusion, une transformation à accélérer », la Cour des Comptes épingle notre Administration et préconise, rien de moins que :

le transfert de la mission topographique du Cadastre à l'IGN, la fermeture des « petites » trésoreries (5 ou 10 personnes selon le rapport ou la synthèse ...) soit 500 à 1600 Trésoreries et l'expérimentation d'agences comptables, la suppression des 354 SPF pour faire un service à compétence nationale ne disposant que de quelques implantations au niveau national voire....une seule, la fin des Délégations interrégionales, le resserrement du réseau des SIE et SIP avec des projets d'implantation mutualisés avec d'autres services publics, un réseau de recouvrement unique entre la DGFIP et les Douanes...

Ce rapport qui a eu l'effet « d'une bombe » dans les services et pour les agents légitimement inquiets pour leur avenir, reprend ainsi à son compte les éléments dont nous avons connaissance du rapport CAP22.

Les organisations syndicales le dénoncent fermement car il préconise un démantèlement total et sans précédent de la DGFIP et du service public en comparant des chiffres (avec d'autres pays de l'OCDE) mais totalement déconnecté de la réalité vécue par les agents et les usagers au quotidien.

Dans un mel du 01/06/18, la Direction informait les organisations syndicales des projets de restructurations prévus sur le département.

Lors du CTL du 12/06/18, nous dénonçons fermement la méthode employée et l'absence totale de concertation, les instances paritaires devant se réunir moins d'un mois après ces annonces, absence totale de concertation évoquée d'ailleurs également par les élus locaux concernés. Les organisations syndicales présentes demandaient également le report des décisions à l'automne, le temps qu'une véritable concertation puisse avoir lieu.

A l'occasion de ce CTL, la Direction proposait la tenue d'un groupe de travail préalable au CTL de présentation des réformes.

Par suite, le 13/06/18, la Direction transmettait la totalité des documents pour le CHS-CT détaillant avec précision l'ensemble des projets présentés puis proposait un groupe de travail le 2 Juillet 2018 alors même que le CHS-CT aurait déjà rendu ses décisions sur l'ensemble des restructurations.

Nous sommes au regret de vous informer que le calendrier proposé traduit une conception du dialogue social et de la concertation que nous ne partageons pas et qui ne nous convient absolument pas, raison pour laquelle l'ensemble de nos organisations syndicales n'a pas souhaité participer au groupe de travail proposé.

Aussi, nous réitérons solennellement notre demande de report du CTL consacré aux restructurations à minima à l'automne afin qu'une véritable concertation puisse s'engager avec les élus locaux, les usagers, les personnels et leurs représentants.